

Passerelle aide-soignant / auxiliaire de puériculture

PUBLIC :

Aide-soignant sélectionné sur dossier puis entretien si dossier retenu (arrêté du 21 mai 2014, art 20 ter)

OBJECTIFS :

- Permettre aux aides-soignants d'acquies le diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture
- Valider les modules 1 et 3 de la formation d'auxiliaire de puériculture
- Valider la formation aux gestes et soins d'urgence pour l'obtention de l'attestation

INTERVENANTS :

- Coordinatrice : Mme Dujourdy, directrice de l'IFAP
 - Mme BILDE, puéricultrice
- Et
 - Formateurs de l'école de puériculture
 - Professionnels qualifiés de la petite enfance : psychologue, juriste, psychomotricien, éducateur de jeunes enfants...

LIEU DE FORMATION :

CHU DE GRENOBLE
Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture (IFAP)

DUREE :

22 semaines (en discontinu)

GROUPE :

12 personnes maximum

DATES :

Janvier à juin 2017

INSCRIPTION :

mai 2016

CONTENU DE LA FORMATION

- **Le module 1** : l'accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne.

Ce module comprend 5 semaines de cours théoriques et 6 semaines de stage.

- **Le module 3** : les soins à l'enfant. Ce module comprend 4 semaines de cours théoriques et 6 semaines de stage

- Un module d'une semaine de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence permettant l'obtention de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU)

METHODE PEDAGOGIQUE :

- Apports théoriques et pratiques
- Stages en milieu professionnel
- Utilisation de supports de formation

COUT DE LA FORMATION :

3 280 euros/ stagiaire

Références : 92*160456

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION AUPRÈS DE :

La secrétaire / Ecole de Puériculture - Tél : 04.76.76.50.65 - Fax : 04.76.76.88.58 - Mail : contact-puerf@chu-grenoble.fr
Notice à télécharger sur : www.chu-grenoble.fr / rubrique « étudiants » puis « école d'auxiliaires de puériculture »